



Coalition du budget vert

Recommandations relatives au budget de 2019

**Mémoire présenté au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes
dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2018**

2 août 2018



Liste des principales recommandations

La **Coalition du budget vert** soumet **cinq recommandations principales** relatives au budget de 2019 contenant chacune un certain nombre de mesures budgétaires précises qui, selon ses membres, sont essentielles au succès sur ce plan. Nous proposons par ailleurs des recommandations complémentaires concernant d'autres enjeux importants. Le présent mémoire contient un sommaire de chacune de ces recommandations ainsi que, dans les pages qui suivent, des renseignements contextuels. Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur le site Web suivant : <http://greenbudget.ca>.

1) S'attaquer aux substances toxiques et aux pesticides

Fournir aux ministères chargés de la réglementation les ressources suffisantes pour que l'on puisse satisfaire aux exigences des lois fédérales actuelles et prévues en ce qui a trait à la gestion des substances toxiques, dont les pesticides, dans le but de protéger la santé des Canadiens et notre environnement.

1 Gestion des produits chimiques de la prochaine génération

- a) Préparation à la mise en œuvre de modifications législatives visant à moderniser la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE) : **25 millions de dollars sur deux ans** pour Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Santé Canada (SC).
- b) Évaluation, recherche et surveillance sur une base continue des substances chimiques, et activités de gestion des risques au-delà de la phase 3 du Plan de gestion des produits chimiques : **100 millions de dollars par année**, à compter de 2021-2022, sans discontinuer pour ECCC et SC.
- c) Application de la LCPE et des dispositions relatives à la prévention de la pollution dans la *Loi sur les pêches* : **50 millions de dollars en 2019, puis 100 millions de dollars annuellement de façon continue** pour ECCC.

2. Amélioration de la réglementation sur les pesticides

- a) Respect des obligations en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* pour évaluer les risques découlant des pesticides, et mise à niveau de la conformité et de l'application : **50 millions de dollars en 2019, puis 100 millions de dollars par année, de façon continue** pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada.
- b) Revitalisation et élargissement du Réseau national de monitoring et de surveillance des pesticides : **10 millions de dollars sur cinq ans** pour ECCC.

2) Élimination progressive des subventions et du soutien non fiscal aux combustibles fossiles

- 1. **Divulguer les coûts** de toutes les dépenses fédérales directes et la valeur des déductions fiscales annuelles demandées pour l'exploration, l'aménagement et la production de

charbon, de pétrole et de gaz naturel, et fournir ces informations au Bureau du directeur parlementaire du budget.

2. Entreprendre des travaux avec des pays partenaires afin de **définir ce qui constitue des subventions « inefficaces » aux combustibles fossiles.**
3. Procéder à un **examen par les pairs transparent et crédible** des subventions canadiennes aux combustibles fossiles avec l'Argentine, qui reflète les recommandations sur les subventions proposées dans le présent document.
4. **S'engager à cesser l'offre de nouvelles subventions** aux combustibles fossiles.
5. **Établir un échéancier prescrit par la loi pour l'élimination progressive des déductions fiscales suivantes** pour les activités d'exploration et de production de combustibles fossiles :
 - les déductions pour amortissement accéléré pour les projets de gaz naturel liquéfié (anticipant sur la fin prévue en 2025);
 - les déductions pour les frais d'aménagement au Canada;
 - les déductions pour les frais d'exploration au Canada, y compris les explorations infructueuses;
 - les déductions pour actions accréditives toujours en vigueur accordées au secteur pétrolier et gazier pour les combustibles fossiles;
 - les déductions pour frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz;
 - les déductions pour frais relatifs à des ressources à l'étranger.
6. **Établir un échéancier prescrit par la loi pour l'élimination progressive d'autres mesures non fiscales de soutien** au secteur des combustibles fossiles, en commençant par les suivantes :
 - l'exemption des droits de douane sur les unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique;
 - le volet s'appliquant au gaz naturel du programme « Déployer l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et des postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène »;
 - les subventions à des entreprises pétrolières et gazières par Exportation et développement Canada.

3) Respect des engagements du Canada à l'égard d'une agriculture durable

Effectuer des investissements pour améliorer la durabilité, la résilience et la compétitivité du secteur agricole :

1. **Programmes agroenvironnementaux : 109 millions de dollars par année pendant cinq ans**, comprenant :
 - l'évaluation des effets environnementaux de l'agriculture sur la biodiversité au Canada (2 M\$/année);
 - l'amélioration des indicateurs/critères pour la biodiversité (4 M\$/année);

- la création d'un programme national de gestion et d'intendance des terres (50 M\$/année);
 - l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des pesticides (12 M\$/année);
 - la mise sur pied d'un programme national d'incitation à la couverture végétale permanente (24 M\$/année);
 - la mise sur pied d'une initiative pour la conservation des pollinisateurs (12 M\$/année);
 - la création de mesures pour inciter les provinces à mettre en place un programme « Safe Harbour » (5 M\$/année).
- 2. R. et D. pour une agriculture écologiquement durable – 4,4 millions de dollars par année durant cinq ans**
- la R. et D. participative à la ferme pour conserver, produire et adapter les semences qui donnent un bon rendement dans le contexte de pratiques biologiques et à faible niveau d'intrants (2 M\$/année);
 - la R. et D. dans des pratiques agroécologiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (2,4 M\$/année).
- 3. Gaspillage alimentaire**
- Programme de prévention du gaspillage alimentaire (**3,6 M\$/année**) pour empêcher d'autres pertes touchant les habitats naturels au profit de la production agricole.

4) Gestion du XXI^e siècle de la protection de l'eau douce

Investir pour élargir le Plan d'action sur l'eau douce en prenant appui sur les travaux déjà en cours dans les bassins versants des Grands Lacs et du lac Winnipeg :

1. **Hausse de la capacité du Canada à faire face aux défis de l'eau** causés par les changements climatiques et des modifications de l'utilisation des sols au moyen d'investissements substantiels pour améliorer le partage de données, la transmission d'information et la communication de résultats : **20 millions de dollars par année pendant cinq ans;**
2. **Création d'une économie de restauration des habitats aquatiques : 110 millions de dollars (total) sur cinq ans;**
3. **Réduction du ruissellement** de nutriments et de la pollution dans les bassins versants du Canada : **100 millions de dollars par année sur cinq ans;**
4. **Instauration d'un équilibre entre les aménagements hydroélectriques et la connectivité et le débit améliorés des rivières : 5 millions de dollars (total) sur trois ans.**

5) Investissements dans la santé et la durabilité des océans du Canada

1. **Cogestion et gouvernance des océans, planification de l'espace marin et réseaux**

d'aires marines protégées (AMP) :

- **247,5 millions de dollars en 2019-2020;**
 - **236 millions de dollars par année de 2020 à 2024;**
 - **Financement continu de 94 millions de dollars par année par la suite;**
2. **Rétablissement et amélioration de la capacité d'évaluation des stocks : 30 millions de dollars par année sur cinq ans;**
 3. Recherche environnementale sur **l'aquaculture**, surveillance, application des lois et nouvelles méthodes de production : **20 millions de dollars par année sur cinq ans.**

En ce qui a trait aux matières plastiques présentes dans les océans, la Coalition du budget vert formule la recommandation distincte d'investir **80 millions de dollars par année sur cinq ans** pour **renforcer le rôle du Canada dans l'intendance et la réduction des déchets de plastique dans une économie circulaire.**

La Coalition du budget vert formule aussi certaines **recommandations complémentaires en vue du budget de 2019** concernant les questions importantes qui suivent : la tarification du carbone, le financement international de la lutte contre les changements climatiques, les véhicules à émission zéro, la propriété collective de l'énergie propre, l'affichage de la cote d'efficacité énergétique des domiciles et des bâtiments, l'attribution des coûts des changements climatiques, l'utilisation de combustibles plus propres pour les navires dans l'Arctique canadien, la conservation des oiseaux, l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées pour les Premières Nations, une stratégie nationale en matière de sciences et de gestion des données et la répartition des fonds annoncés dans le budget de 2018 pour les aires protégées, les espèces menacées et les lois environnementales.

Sommaire du contexte et de la justification pour chaque recommandation

Les pages qui suivent contiennent une brève justification pour chaque recommandation principale mentionnée précédemment. Des versions préliminaires plus détaillées y compris des analyses selon le genre, sont accessibles en ligne dans le document de la Coalition du budget vert portant sur les [*recommandations préliminaires relatives au budget de 2019*](#) (en anglais), et la version définitive, *Recommandations relatives au budget de 2019*, devrait être accessible entre la mi-août et la mi-septembre, en anglais et en français, à l'adresse greenbudget.ca.

1) S'attaquer aux substances toxiques et aux pesticides

La pollution et l'exposition à des substances toxiques ont une grande incidence sur la santé des Canadiens, l'environnement et notre économie. Le coût économique annuel des effets néfastes sur la santé causés par l'exposition à des substances toxiques est évalué à des dizaines de milliards de dollars. Un nombre croissant de preuves scientifiques montrent que les produits chimiques toxiques, y compris les pesticides, sont associés au cancer, aux problèmes d'apprentissage et de comportement chez les enfants, à l'asthme, aux allergies, au diabète et à d'autres troubles de santé chronique. Près de neuf Canadiens sur dix s'inquiètent de l'exposition des enfants à des substances toxiques contenues dans les produits de consommation, ainsi que des incidences sur la faune.

Les pesticides constituent une catégorie particulière de substances toxiques. La toxicité à l'égard des organismes nuisibles ciblés est intentionnelle. Cependant, les pesticides peuvent contaminer l'environnement et parfois nuire aussi à des organismes non ciblés. L'exposition humaine aux pesticides, même à de très faibles taux, est aussi associée à un vaste éventail d'effets néfastes sur la santé.

Il est nécessaire d'effectuer de nouveaux investissements supplémentaires pour trouver des solutions à ces problèmes et satisfaire aux exigences législatives en matière d'évaluation et de gestion des substances toxiques.

2) Élimination progressive des subventions et du soutien non fiscal aux combustibles fossiles

Le gouvernement fédéral s'est engagé de nombreuses fois à cesser de subventionner les combustibles fossiles au Canada, et a reconnu que des subventions inefficaces aux combustibles fossiles peuvent faire obstacle aux initiatives de lutte contre les changements climatiques, favoriser le gaspillage dans la consommation d'énergie, réduire la sécurité énergétique et nuire aux investissements dans les sources d'énergie propre. Toutefois, le vérificateur général du Canada a constaté en 2017 que le ministère des Finances n'avait pas réformé certaines dispositions fiscales en soutien du secteur des combustibles fossiles et qu'il n'avait pas établi un plan de mise en œuvre assorti d'échéances pour guider l'élimination progressive d'ici 2025.

Nous remarquons en particulier que les frais d'explorations infructueuses peuvent encore être déduits du revenu des entreprises, et que celles-ci ont toujours la possibilité de renoncer aux

frais d'exploration et d'aménagement pour les combustibles fossiles sous la forme d'actions accréditatives. Le Groupe de la Banque mondiale ne financera plus de projets pétroliers et gaziers en amont après 2019; ceci s'ajoutera à d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques et aux engagements à accroître la transparence. Nous recommandons qu'Exportation et développement Canada adopte une orientation semblable.

Les changements annoncés dans le budget de 2017 en ce qui concerne la réforme des subventions aux combustibles fossiles constituaient un pas dans la bonne direction. La Coalition du budget vert appelle le gouvernement du Canada à prendre les mesures les plus importantes énumérées précédemment.

3) Le respect des engagements du Canada à l'égard d'une agriculture durable

La pollution agricole, la conversion des terres et les changements climatiques compromettent de plus en plus la compétitivité et la résilience du secteur agricole au Canada – un secteur essentiel de notre économie prospère. Le Canada s'est déjà engagé à réduire au minimum les effets sur l'environnement de nos paysages agricoles exploités au moyen d'un éventail de cibles internationales et intérieures sur l'agriculture durable et la conservation de la biodiversité à la ferme, comme les Objectifs de développement durable de l'ONU et les objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. Toutefois, comme le fait remarquer la commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable dans ses rapports du printemps 2018, le Canada ne pourra pas atteindre ces deux objectifs à moins de prendre des mesures décisives par le truchement d'investissements stratégiques ciblés au-delà de ceux qui ont déjà été annoncés dans le cadre des initiatives Partenariat canadien pour l'agriculture et Une politique alimentaire pour le Canada.

4) Une gestion du XXI^e siècle de la protection de l'eau douce

L'intendance de l'eau constitue un grand défi à notre époque. La croissance démographique, l'augmentation de la demande alimentaire et énergétique, l'urbanisation et les changements climatiques constituent des pressions du XXI^e siècle qui s'accroissent et se complexifient. Il est essentiel pour la santé de notre environnement, de notre économie et de la population du Canada de procéder à une gestion efficace de l'eau.

Même si le mandat de gestion de l'eau douce relève de la compétence de tous les ordres de gouvernement de façon partagée, le gouvernement fédéral se trouve en position privilégiée pour assurer un rôle de leader et de rassembleur en matière de science de l'eau douce, de technologie de transmission de données et de communication aux Canadiens à propos de l'état de santé de l'eau douce.

5) La conservation de nos océans

Un financement stable et à long terme est nécessaire afin que le Canada puisse respecter ses engagements nationaux et internationaux en ce qui concerne la gouvernance, la cogestion et la conservation des océans de même que le soutien à la réconciliation avec les Autochtones et à une économie bleue. Les investissements proposés permettront d'assurer que le Canada

aura la capacité d'atteindre ses cibles en matière de conservation des océans au-delà de 2020 et qu'il restaurera le leadership du gouvernement fédéral à l'égard d'une gestion des océans fondée sur les écosystèmes. La Coalition du budget vert recommande des investissements supplémentaires pour améliorer l'évaluation des stocks de poissons, effectuer de la recherche sur l'aquaculture et réduire les déchets marins et la pollution causée par les matières plastiques afin d'orienter le Canada vers une économie plus circulaire.

Recommandations complémentaires relatives à d'autres enjeux importants

La Coalition du budget vert a aussi formulé des recommandations complémentaires dans le but de faire progresser les enjeux suivants :

Changement climatique et durabilité énergétique

1. Tarification du carbone
2. Financement international de la lutte contre les changements climatiques
3. Attribution des coûts associés aux changements climatiques
4. Appui à la transition vers des combustibles plus propres pour les navires dans l'Arctique canadien
5. Véhicules à émission zéro
6. Propriété collective de l'énergie propre
7. Affichage de la cote d'efficacité énergétique des domiciles et des bâtiments

Autres recommandations complémentaires transversales

8. Renouvellement de l'engagement en faveur des oiseaux du Canada
9. Infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées pour les Premières Nations
10. Stratégie nationale pour les données scientifiques et la gestion environnementale
11. Renforcement du rôle du Canada dans l'intendance et la réduction des déchets de plastique dans une économie circulaire

Conseils sur la répartition des fonds annoncés dans le budget de 2018

12. Sommes touchant les aires protégées, les espèces menacées et les lois environnementales

Comme mentionné précédemment, il est possible d'obtenir plus de détails concernant ces recommandations sur le site Web <http://greenbudget.ca>.



Qui nous sommes

La **Coalition du budget vert (CBV)**, fondée en 1999, regroupe vingt des plus importants organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation au Canada (*voir la liste ci-après*), qui, comptant plus d'un million de membres et de sympathisants, présentent une analyse des enjeux les plus pressants au Canada en matière de durabilité de l'environnement ainsi qu'un ensemble de recommandations à l'intention du gouvernement fédéral concernant des possibilités fiscales et budgétaires stratégiques.

Membres de la CBV

Études d'Oiseaux Canada
Canadian Environmental Law Association
Société pour la nature et les parcs du Canada
Fédération canadienne de la faune
Fondation David Suzuki
Canards Illimités Canada
Ecojustice Canada
Ecology Action Centre
Environmental Defence
Les Ami(e)s de la Terre Canada
Greenpeace Canada

International Institute for Sustainable Development
Nature Canada
Conservation de la nature Canada
Fondation Sierra Club Canada
Truite Illimitée Canada
USC Canada
WWF-Canada
West Coast Environmental Law Association
Habitat faunique Canada

Personne-ressource

Andrew Van Iterson
Gestionnaire, Coalition du budget vert
75, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5E7
avaniterson@naturecanada.ca
613-562-8208, poste 243